

- **Grand Chalon : la dynamique économique s’amplifie avec un 3^e diffuseur sur le réseau APRR**
- **Sécurité renforcée, cadre de vie amélioré et circulation fluidifiée au nord de Chalon-sur-Saône**
- **Des aménagements spécifiques pour la transition écologique**

A6 : le nouveau demi-diffuseur Chalon Nord entre en exploitation

Ce mardi 10 septembre 2024, André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire, Sébastien Martin, Président du Grand Chalon, Philippe Nourry, Président des concessions autoroutières d’Eiffage en France et Guillaume Hérent, Directeur général d’APRR-AREA, en présence d’Yves Séguy, Préfet de Saône-et-Loire ont inauguré le nouveau demi-diffuseur de Chalon Nord sur l’autoroute A6. Un chantier d’une durée de 18 mois pour aboutir à la création d’une desserte complémentaire aux diffuseurs actuels. Ce nouvel aménagement a vocation à mieux répartir les flux de véhicules à destination du nord de l’agglomération chalonnaise, en particuliers vers les pôles économiques, et ainsi de soulager les zones résidentielles.

Grand Chalon : la dynamique économique du territoire s’amplifie

Avec ce troisième diffuseur autoroutier du réseau APRR implanté sur l’agglomération, le Grand Chalon poursuit sa dynamique de développement économique en s’ouvrant encore plus aux entreprises, tout en améliorant fortement la qualité de vie de ses habitants. L’écosystème économique bénéficiera directement de cette nouvelle entrée en direction de la zone industrielle SaôneOr située au nord de l’agglomération. Plus de 360 entreprises y sont déjà implantées et le nouvel échangeur permettra à d’autres candidats de s’intéresser au foncier industriel encore disponible sur la zone.

Gage d’attractivité pour partenaires, habitants et futurs habitants du territoire, ce jalon marque une nouvelle étape de la réussite du rayonnement du Grand Chalon vers ses publics endogènes et exogènes. Le nouveau demi-diffuseur de l’A6 Chalon Nord est le fruit de la mobilisation d’acteurs qui se sont engagés dans ce projet dès 2006 pour soutenir la réussite industrielle et la dynamique du territoire. 18 ans d’engagement aujourd’hui couronnés par un ouvrage qui ouvre plus avant le Grand Chalon vers de nouvelles perspectives de développement économique.

Une sécurité renforcée et un cadre de vie amélioré

Situé sur la commune de Fragnes-La Loyère dans la communauté d’agglomération du Grand Chalon, à proximité de la RD 819 et à environ 3 km au nord de la sortie actuelle n°25 (rebaptisée Chalon Centre), le nouveau demi-diffuseur de Chalon Nord est à présent ouvert à la circulation.

Ce nouveau demi-diffuseur permet un accès direct à la zone industrielle SaôneOr et un report des véhicules vers le nord de Chalon estimé à environ un tiers des flux de l’actuel diffuseur de Chalon Centre. Une part importante de ces véhicules était jusqu’à présent constituée de poids lourds desservant la zone industrielle SaôneOr par les voiries locales.

Ce nouvel aménagement permet donc de réduire la circulation sur les routes locales de Champforgeuil et Chalon-sur-Saône, de diminuer les distances parcourues par les poids lourds vers les zones d’activité, et de fluidifier le trafic local. Cela soulage les voiries locales des secteurs résidentiels du Nord Chalonnais, réduit les nuisances sonores et diminue les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Elles sont estimées à **50 000 tonnes équivalent CO₂ à un horizon de 20 ans** après la mise en service, soit un facteur 10 de diminution par rapport à ce que la phase de construction a généré. Ce nouvel équipement permettra également de réduire la proportion d’habitants impactés par des teneurs en dioxyde d’azote supérieures à 20 µg/m³, une valeur cible pour la protection de la santé.

Une circulation fluidifiée au nord de Chalon-sur-Saône

Deux nouvelles bretelles ont été créées sur l'autoroute A6 près de Chalon-sur-Saône.

La **bretelle d'entrée**, accessible depuis la RD 819, mesure 800 mètres et comprend une gare de péage à deux voies, dont une pour véhicules de grand gabarit. Elle est bordée par un merlon et un écran acoustique pour protéger les riverains.

La **bretelle de sortie**, reliant l'A6 à la route de Champforgeuil, mesure 580 mètres et dispose d'une gare de péage à trois voies, offrant un carrefour sécurisé vers Champforgeuil et Fragnes-La Loyère. Un nouveau pont a été construit au-dessus de la Thalie, avec un ouvrage de décharge hydraulique pour gérer les crues, permettant également le cheminement le long de la rive de la Thalie. Enfin, l'ouvrage sous l'A6 pour la route de Champforgeuil a été prolongé et abaissé, interdisant l'accès aux poids lourds, qui doivent désormais emprunter la D906 puis la D819.

Des aménagements spécifiques pour la transition écologique

Une stratégie bas carbone au service de la mobilité et des territoires

Dès la conception, APRR a pensé l'infrastructure pour réduire son impact environnemental, en évitant, réduisant et compensant les émissions carbonées. C'est pourquoi sa configuration finale a été modifiée de façon à **éviter** de larges emprises au sol. Viennent ensuite les **mesures de « réduction »** telles que l'adaptation du calendrier pour préserver la biodiversité en période sensible (cycles de vie), le peu d'éclairage nocturne (éclairage à leds solaire) ou encore la protection d'espèces végétales. Les équipements de péage proviennent d'un autre site APRR situé dans le département voisin. Ils avaient été provisoirement installés sur l'ancienne RN79 lors des travaux de l'actuelle A79 (Allier), avant le passage en péage en flux libre. Par ailleurs, les matériaux extraits du site ont été réutilisés au maximum.

Enfin, les **mesures dites « compensatoires »**. Elles portent ici principalement sur les zones humides, avec plus de 2,7 ha réaménagés sur une superficie totale de compensation écologique de 3,5 ha.

Laisser l'eau suivre son cours

En complément des aménagements destinés à **préserver l'identité paysagère**, le projet a été pensé pour perturber le moins possible les écoulements d'eau existants. Démarrant juste après le canal du Centre, la bretelle de sortie est sans incidence sur ce dernier. Et grâce à une emprise foncière limitée au maximum, elle préserve au mieux la Thalie. Elle a nécessité la construction d'un ouvrage de franchissement dont le dimensionnement a été étudié pour préserver les continuités hydrauliques et l'état écologique du cours d'eau.

Un **réseau d'assainissement des eaux de ruissellement collectées** sur les plateformes des deux nouvelles bretelles a aussi été créé. Le dispositif de la bretelle de sortie est composé de deux bassins d'assainissement dont un avec une conception permettant la création de milieux aquatiques et humides. Multifonctions, ces bassins serviront à confiner et traiter les pollutions éventuelles ainsi qu'à réguler les volumes d'eau rejetées en cas de crues.

Une équipe flexible au service du territoire

Les entreprises de travaux ont utilisé les ressources de leurs implantations locales. Un choix qui permet de limiter les déplacements et de favoriser le développement économique du territoire Chalonnais. Inscrit au Plan d'Investissement Autoroutier (PIA) et au contrat de concession d'APRR, la création du demi-diffuseur de Chalon Nord, est au cœur d'une dynamique partagée avec tous les acteurs.

Grâce à une équipe locale et pluridisciplinaire, qui a su s'adapter et apporter des solutions concrètes, le chantier a pu être livré dans les temps, alors qu'en fin d'année dernière l'INRAP, l'Institut national de recherches archéologiques préventives, a mené une fouille à Fragnes-la-Loyère en Saône-et-Loire, déployée sur 6 000 m², en amont de l'aménagement du demi-diffuseur. Cette opération a permis de mettre au jour 4 000 pièces de mobilier lithique (en pierre taillée) datées du solutréen (23 000 et 19 000 avant notre ère), période très peu documentée et révélant une occupation très ancienne du site.

Chiffres clés :

- 2 bretelles entrée et sortie (1 300 m de linéaire) et 2 gares de péage (3 voies en sortie, 2 voies en entrée)
- 1 ouvrage d'aménagement de franchissement de la Thalie et 2 bassins
- 13.7 m€ d'investissement : 6.05m€ Grand Chalon, 1.35 m€ Département Saône-et-Loire et 6.35 m€ APRR
- 18 mois de travaux principaux
- 2 315 heures d'insertion
- 3.58 ha de surface zones de compensation dont 2.71 ha de zones humides
- 400 m linéaires de merlon acoustique



Nouveau demi-diffuseur Chalon Nord (A6-APRR) – Crédit Crédit : Philippe BUSSEY - XXI Communication

À propos des autoroutes APRR et AREA

APRR-AREA (groupe Eiffage), deuxième opérateur autoroutier en France avec un réseau de 2410 kilomètres et 3200 collaborateurs, innove pour proposer à l'ensemble des usagers une autoroute toujours plus sûre et décarbonée.

Présent sur l'axe Paris-Lyon et la desserte des Alpes avec des connexions vers les pôles d'activité majeurs au cœur de l'Europe occidentale, APRR-AREA est le premier acteur autoroutier à introduire en France le péage en flux libre et à équiper 100 % de ses aires de service de bornes de recharge électrique.

APRR-AREA a également ouvert, à Grenoble la première voie réservée au covoiturage sur autoroute en France.

À propos du Grand Chalon

Première agglomération de Saône-et-Loire, le Grand Chalon compte 51 communes et 118 000 habitants. Stratégiquement positionné en France et en Europe au cœur d'un réseau routier (A6, Route Centre Europe Atlantique-RCEA), fluvial et ferroviaire de premier plan, accessible en TGV et LGV, le Grand Chalon occupe une situation géographique privilégiée.

Mobilisé pour le développement économique du territoire, le Grand Chalon porte un positionnement volontariste pour « l'Industrie du Futur » et fait vivre ses labels « Territoires d'industrie » et « Sites industriels clés en main ».

Territoire de projets reconnu pour la qualité de vie de ses habitants, Le Grand Chalon agit avec ambition en matière d'économie, transition écologique, petite enfance et enseignement supérieur, mais aussi sports, culture et tourisme. Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon est présidée par Sébastien Martin, également Président de l'association Intercommunalités de France, fédération nationale des élus d'intercommunalités.

CONTACTS PRESSE

APRR

Nadège SPARHUBERT

07 60 58 52 85

nadega.sparhubert@aprr.fr

Département de Saône-et-Loire

Edwige LABRUYERE

07 85 11 87 78

e.labruyere@saoneetloire71.fr

Le Grand Chalon

Bénédicte JAMMOT

06 62 15 17 82

benedicte.jammot@legrandchalon.fr